

Co emprunteur, co acquereur?

Par skynado, le 09/05/2011 à 12:54

Bonjour, afin de permettre à ma mère d'obtenir un credit immobilier, je vais être co emprunteur. Je voulais savoir si j'étais par conséquent co acquéreur (ce que je ne souhaite pas) ou si je ne suis pas obligé d'être co acquéreur du bien.

En vous remerciant pour vos réponses.

Par Domil, le 09/05/2011 à 13:47

Je doute que la banque accepte que vous ne soyez pas co-acquereur, car si vous ne remboursez pas, ils ne pourront se "payer" sur la maison